

CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

SEANCE du jeudi 20 octobre 2022 à 20 heures

- Convocation du 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Nicolas FUSIER, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte-rendu du CM du 01 septembre 2022
- 2 – Demandes d'urbanisme
- 3 – Droit de préemption urbain
- 4 – Décision Modificative n°1 – Budget Communal
- 5 – Décision Modificative n°1 – Budget Eau
- 6 – Tarifs Locations Salles Communales
- 7 – Vente terrain d'aisance à M. Chapuis Marc
- 8 – Location Bureau à Mme Lalaus
- 9 – Noël des enfants et des personnes de + de 70 ans
- 10 – Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10

1°) Approbation compte-rendu du CM du 1^{er} septembre 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote du Conseil municipal (envoyé par mail le 07/09/2022).

2°) Demandes d'urbanisme

Permis de Construire

- ❖ FAIVRE-PIERRET Romain – 53 Grande rue – 25650 Maisons du Bois-Lièvreumont, dépôt du dossier le 09/09/2022. La demande a pour objet la construction d'une maison d'habitation, située Grande rue, sur la parcelle AC 184.

- ❖ KOKEN Gulcehre – 30 rue de l’Eau Vive – 25300 DOUBS, dépôt du dossier le 28/09/2022. La demande a pour objet la construction d’une maison d’habitation abritant 2 logements, située 27 Grande rue, sur la parcelle AB 159.

Déclaration préalable

- ❖ FEUVRIER Samuel – 8 rue Guimard – 25650 Maisons du Bois-Lièvremon, dépôt du dossier le 28/09/2022. La demande a pour objet la mise en place d’une centrale photovoltaïque.
- ❖ MOUGIN Lydie – Le Plan Tournier – 25650 Maisons du Bois-Lièvremon, dépôt du dossier le 18/10/2022. La demande a pour objet l’installation d’une Tiny House au-delà de 3 mois.

3°) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente les différentes déclarations d’intention d’aliéner :

- DIA du 08/09/2022, notifiée par Maître Nicolas PERNET, Notaire à 1 rue Pierre Mendès – 25300 PONTARLIER, pour les biens situés, parcelle section 337 ZH n° 58, 6 rue de l’Eglise, Appartement 8 + garage, superficie : 78.03 m² + 19.38 m² ; appartenant à M. CHAUVIN Denis.

Monsieur le Maire décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

4°) Décision Modificative n°1 – Budget Communal

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du nouvel emprunt contracté pour la réfection de voirie et afin de pouvoir rembourser les 1ères échéances ; et concernant l’embauche d’une apprentie pour l’école, il convient d’augmenter certains crédits du Budget Communal.

L’exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6417 : Rémunération des apprentis		1 650.00 €
D 6457 : Cotis. soc. liées apprentissage		100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 750.00 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest	330.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	330.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 950.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 950.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		330.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		330.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		200.00 €

5°) Décision Modificative n°1 – Budget Eau

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du nouvel emprunt contracté pour les travaux sur les réseaux d’eau et afin de pouvoir rembourser les 1ères échéances ; et concernant le financement du PGSSE, il convient d’augmenter certains crédits du Budget Eau.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	800.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	800.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		1 650.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 650.00 €
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		10 800.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		10 800.00 €
D 213 : Constructions	3 810.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 810.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		800.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		800.00 €
R 131 : Subventions d'équipement		8 640.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		8 640.00 €

6°) Tarifs location Salles communales

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réajuster certains tarifs de location des salles communales, qui avaient été fixés par délibération du 15 juillet 2021.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les tarifs de location suivants, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

CENTRE D'ACCUEIL 38 Grande Rue

Grande salle

- Bal : **750 €** Samedi 13H à Dimanche 13H
 - Souper dansant : **500** Samedi 08H à Dimanche 20H
 - Tarot, loto, thé dansant avec cuisine et vaisselle : 350 €
 - Tarot, loto, thé dansant sans cuisine et vaisselle : 300 €
 - Réunion / Assemblée Générale avec cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 150 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 350 €
 - Réunion / Assemblée Générale sans cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 0 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 150 €
 - Mariage de personnes domiciliées sur la commune : 200 € Vendredi 8H à Lundi 18H
 - Mariage de personnes domiciliées sur la COMCOM : 400 € Vendredi 8H à Lundi 18H
 - Repas de personnes domiciliées sur la commune (avec ou sans vaisselle) : 150 €
 - Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM (avec ou sans vaisselle) : 300 €
 - Réunion et collation après enterrement : 60 €
 - Salle du 3^{ème} âge : 80 € en plus de la grande salle
 - Journée supplémentaire : 60 € en plus de la grande salle
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) 50 € / jour

Salle 3^{ème} âge

- Repas de personnes domiciliées sur la commune (avec ou sans vaisselle) : 150 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM (avec ou sans vaisselle) : 300 €
- Réunion / Assemblée Générale avec cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 150 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 350 €
- Réunion / Assemblée Générale sans cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)

- Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 0 €
- Pour les Associations hors Commune : 150 €
- Réunion et collation après enterrement : 60 €
- Journée supplémentaire : 60 €
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 30 € / jour

SALLE CONVIVIALE 4 bis rue de l'Eglise

- Repas de personnes domiciliées sur la commune : 75 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM : 150 €
- Réunion et collation après enterrement : 40 €
- Tarot – Loto – Théâtre : 75 €
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 30 € / jour

LOCATIONS EXTERIEURES aux salles

- Location de vaisselle, couverts : 0,10 € la pièce par jour
- Location de table par journée : 2 €
- Location de chaise par journée : 0,50 €

Le Conseil Municipal, décide de la gratuité de la salle du centre d'accueil pour le banquet des classes communal, la fête de Noël et la Kermesse.

7°) Vente de terrain d'aisance à M. Chapuis Marc

Monsieur le Maire explique que, par courrier en date du 1^{er} octobre 2022, Monsieur Chapuis Marc demande l'acquisition d'une bande de terrain autour de sa propriété, située 5 Grande rue, sur la parcelle AB 1.

Monsieur le Maire indique que les réseaux d'eau passent sur la bande que souhaite acquérir Monsieur Chapuis le long de la route. Il ne sera donc pas possible de lui céder cette partie de terrain.

Il reste néanmoins la possibilité de vendre la bande demandée sur le côté Est de la maison, le long du terrain communal occupé par le Monument aux Morts. Le pétitionnaire souhaite créer un chemin d'accès à la grange située derrière la maison.

Cette bande de terrain n'étant pas coller à la maison, mais située en limite de terrain après le jardin, le Conseil municipal fait remarquer qu'il ne s'agit plus d'aisance, mais d'achat de terrain constructible.

Le Conseil municipal émet la possibilité de conserver ce terrain, et de donner une autorisation de passage à Monsieur Chapuis.

Le Conseil municipal ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat sur ce dossier, et souhaiterait davantage de précisions quant à la finalité du projet (accueil touristique...).

Un rendez-vous sera proposé au pétitionnaire.

8°) Location d'un bureau à, Mme Lalaus

Monsieur le Maire explique Mme LALAUS Myriam, habitant 6 Grande rue à Maisons du Bois Lièvreumont, est à la recherche d'un bureau à louer 3 demi-journées par semaine, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, afin de pouvoir préparer au calme sa formation professionnelle.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de louer le local situé 55 Grande rue, actuellement libre, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, pour 3 demi-journées par semaine, à Mme Lalaus Myriam, au prix de 100 € par mois.

9°) Noël des enfants et des personnes de + de 70 ans

Pour cette fin d'année 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'offrir :

- aux habitants du village âgés de 70 ans et plus, un panier garni d'une valeur de 40 € en moyenne par personne ;
- aux enfants scolarisés à l'Ecole de Maisons du Bois-Lièremont un livre d'une valeur de 10 € par enfant.

Il conviendra de faire le recensement des personnes de plus de 70 ans. Les modalités de distribution seront les mêmes que l'année dernière, les binômes changeront de secteur. Monsieur Francis BOURDIN remplace Monsieur Dirk HINZE dans le binôme formé avec Monsieur Julien POURCHET. Les paniers seront, cette année, commandés aux Produits Saugets.

10°) Questions diverses

- Bilan Comice – Bilan plutôt positif, plus de 100 bénévoles ont participé à la réussite de cette journée.
- Illuminations de Noël – Dans le contexte actuel, il est décidé de réduire la période d'éclairage du 09/12/22 au 02/01/23.
- Achat banquettes Ecole – Il est décidé l'achat de 3 banquettes à 225 € l'unité pour la bibliothèque de l'Ecole.
- Travaux Rue de la Gare – Attache prise auprès du SYDED pour l'enterrement des réseaux secs. Les travaux devraient débuter fin 2023. La voirie sera refaite dans le même temps.
- Commission Bâtiments – Réunion prévue le Mardi 25 octobre 2022 à 17h pour débattre des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes.
- Devis Dubrez Sébastien pour l'égavage et le nettoyage des routes de la commune – Montant du devis : 4 000.00 € TTC
- Devis achat végétaux pour haie de la Cabane forestière – Montant du devis pour 140 charmilles : 1 336.94 € TTC + plantation : 1 176.00 € TTC
- Demande de Mme Rousset – 3 Grande rue : afin de pouvoir accéder à l'arrière de leur terrasse pour réaliser des travaux d'étanchéité, une autorisation de passage sur le terrain communal a été sollicité. L'accord est donné.
- Matériel technique : Un devis pour l'achat d'une souffleuse va être demandé, ainsi qu'un autre devis pour une canne d'égavage.

- Prochaine réunion du Conseil municipal :
 - ✓ Jeudi 1^{er} décembre 2022

La séance est levée à 23h15

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- DCM n°20221020-01 – Décision Modificative n°1 – Budget Communal
- DCM n°20221020-02 – Décision Modificative n°1 – Budget Eau
- DCM n°20221020-03 – Tarifs de location des Salles Communales
- DCM n°20221020-04 – Location d'un bureau à Mme Lalaus au 55 Grande rue
- DCM n°20221020-05 – Noël des enfants et des personnes de + de 70 ans

Le Secrétaire,
Nicolas FUSIER

Le Maire,
Francis BOURDIN

